

Fiche de renseignements

Année scolaire 202../202..

Elève :

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de naissance : à :

Parents / représentant légal :

Père :

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse :

.....

.....

Téléphone portable:

Téléphone travail :

Adresse mail :

Mère :

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse :

.....

.....

Téléphone portable:

Téléphone travail :

Adresse mail :

*Attention : les factures mensuelles seront envoyées
sur l'adresse mail notée ci-dessus*

En cas d'accident, prévenir :

* Les parents en premier lieu.

* Si aucun n'est joignable, merci de préciser quelles sont les personnes susceptibles de prendre en charge votre enfant.

..... tel :

..... tel :

..... tel :

Contre-indications médicales éventuelles :

.....

Délégation annuelle de pouvoir en cas d'urgence :

Je, soussigné(e) (père, mère, tuteur*) demeurant à l'adresse indiquée sur la fiche de renseignements que vous trouverez ci-joint, autorise le directrice de l'école à prendre, en cas d'urgence au regard de l'état de santé de mon enfant, toutes décisions de transports, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale si possible dans l'établissement hospitalier ci-après désigné :

..... à (sans précision de votre part, l'enfant sera conduit au service d'urgence du centre hospitalier le plus proche).

Cette autorisation vaut en cas d'impossibilité soit de me joindre (ou de joindre mon conjoint) aux numéros indiqués, soit d'obtenir l'avis de notre médecin de famille :

Docteur tel :

Autorisation de consentement à l'obtention, le traitement, la diffusion et le stockage des données (images, voix et production) dans le cadre des activités scolaires.

Informations sur cette autorisation :

L'établissement s'engage à ce que les images ne soient en aucun cas dénaturées, ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne. Aucune rémunération ou contrepartie de quelque nature que ce soit ne sera accordée à l'enfant et à ses représentants légaux. D'autre part, les responsables légaux des enfants pourront faire valoir leurs droits d'accès, droit de rectification et droit à l'oubli sur ces données (art. 34 de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978). Dans ce cas, ils devront le faire savoir par écrit à l'établissement en justifiant de leur identité. Cette acceptation est valable pour l'année en cours et vous sera redemandée chaque année. (loi N°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles)

Autorisation : Pour qu'un personnel de l'Enseignement catholique ou journaliste puisse photographier ou filmer mon enfant et ses productions dans le cadre cité ; pour qu'il puisse reproduire et diffuser ces images ou sons, ses productions sur les supports suivants : papier, site Internet de l'établissement ou du diocèse, presse écrite et télévisée.

Je soussigné(e), Mme/M. parent ou tuteur légal de l'enfant

....., scolarisé à l'école Notre-Dame des Oliviers de MURAT

➤ **consens ***

➤ **refuse ***

** barrez la mention inutile*

Signature des parents :

Entre : L'École Notre Dame des Oliviers, établissement catholique privé d'enseignement associé à l'Etat par contrat d'association, représentée par Mme Anne-Laure ALINC et située au 30 Bis Avenue du Docteur Mallet 15 300 MURAT

&

Monsieur et/ou Madame

.....
demeurant.....
représentant(s) légal(aux), de l'enfant

Il a été convenu ce qui suit :

● **Article 1er - Objet :**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé(e) par le(s) parent(s) au sein de l'école Notre Dame de Oliviers ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

● **Article 2 - Obligations de l'Établissement :**

L'école Notre Dame des Oliviers s'engage à scolariser l'enfant en classe de pour l'année scolaire 2026 - 2027 et pour les années suivantes selon le vœu des parents, sauf cause réelle et sérieuse justifiant la non-poursuite de la scolarisation de l'enfant dans l'établissement, (cf. article 7-2 ci-dessous).

L'école Notre Dame des Oliviers s'engage par ailleurs à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents (voir annexe annexe)

Les contributions des familles et les prestations annexes choisis par les parents, sont payées par virement bancaire, par chèque ou espèces mensuellement.

● **Article 3 - Obligations des parents :**

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant en classe de..... au sein de l'école Notre Dame des Oliviers pour l'année scolaire 2026 – 2027.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet de l'établissement (via le site Internet de l'école : <https://nd-oliviers.fr>), du règlement intérieur (envoyé sur l'application interne à la classe + sur le site Internet) et du règlement financier de l'établissement (envoyé par mail en juillet dernier et sur le site Internet), y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école Notre Dame des Oliviers et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier.

● **Article 4 - Coût de la scolarisation : ANNEXE - 1**

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- la contribution des familles ;
- l'adhésion volontaire à l'APEL, dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le courrier transmis par l'association

- **Article 5 - Assurances :**

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à assurer l'enfant pour les activités scolaires, et à produire une attestation d'assurance scolaire (doit comporter deux parties : la responsabilité civile + individuelle Accidents Corporels) **avant le 17 /09/2026.**

- **Article 6 - DÉgradation du matériel :**

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

- **Article 7 - Durée et résiliation du contrat :**

La présente convention est d'une durée équivalente à l'année scolaire.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire :

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'école du règlement correspondant à la somme demandée pour le mois en cours.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- *Le déménagement ;*
- *Le changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement ;*
- *Le désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, la perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement ;*
- *Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.*

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire :

Les parents informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant durant la dernière période scolaire et au plus tard le 1^{er} juin.

L'école Notre Dame des Oliviers s'engage à respecter ce même délai (le 1^{er} juin) pour informer les parents, de la non-réinscription de leur enfant, pour une cause réelle et sérieuse : impayés, désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement, problèmes de comportement...

- **Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies :**

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription à l'école Notre Dame des Oliviers. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au Rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du (des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association des parents d'élèves "APEL" de l'établissement (*partenaire reconnu par l'Enseignement catholique*)

A, le / / 2026

Signature de la Cheffe d'Établissement

Signatures des représentants légaux de l'enfant

Anne-Laure ALINC